Envoyé en préfecture le 28/03/2026
Reçu en préfecture le 28/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260328-DCM_2026_014-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mars à 10 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 23 mars 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, Mme Elénore CRESPEL, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, Mme Françoise GUEZELLO, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, Mme Caroline COTTALORDA, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Nadine ROUÉ.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	27
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-014

Objet : Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire indique aux conseillers municipaux qu'ils doivent procéder à la détermination du nombre d'Adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit Adjoints,

Le Maire propose de fixer le nombre d'Adjoints à 8 pour la durée du mandat,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Nadine ROUÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.